

Le suicide et d'autres causes de mort chez les détenus et les suspects

Une comparaison entre l'Angleterre et la Suisse

De quoi s'agit-il?

La mort de détenus est un sujet régulièrement abordé, mais la plupart du temps sous l'angle du suicide. Il a été maintes fois prouvé que le taux de suicide est bien plus élevé auprès de détenus qu'auprès de personnes de même âge de la population normale. Ce taux de suicide particulièrement élevé chez les détenus a souvent été mis en relation avec les conditions de la vie carcérale. De nouvelles recherches en Angleterre et dans le Pays de Galles ont cependant montré que le suicide est un phénomène également très répandu parmi les condamnés qui ne sont pas en prison. Si l'on prend en considération d'autres causes de mort violente, les différences entre ces deux populations s'estompent même pour la plupart.

Etant donné que l'Angleterre et quelques autres pays anglophones étaient jusqu'à présent les seuls à disposer de telles données, on a ici tenté de répondre aux mêmes questions en se basant sur des données suisses. Les résultats dévoilent des tendances assez similaires. Il semblerait donc que le taux de suicide extrêmement élevé parmi les détenus ne s'explique pas par les seules conditions de détention, mais également par les caractéristiques de la population concernée.

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un programme d'échange entre les instituts de recherche du Home Office et de l'Ecole des sciences criminelles de Lausanne.

Introduction

Dans beaucoup de pays, le suicide est la première cause de décès de détenus. En Europe, les taux de suicide parmi les détenus sont trois à onze fois supérieurs à ceux relevés dans la population normale d'hommes du même âge; aux Etats-Unis, ce taux est même de cinq à quinze fois plus élevé. Les détenus ne sont cependant pas de « banals » jeunes hommes, mais ils semblent se différencier sur plusieurs points de leurs contemporains qui n'ont pas eu à faire à la loi. Dans le cadre de l'enquête auprès des recrues suisses de 1997 (Escard, Haas, Killias, 2003), on a par exemple pu observer que des jeunes hommes qui avouaient avoir commis, au fil des derniers 12 mois, des délits de violence répétés et/ou graves rapportaient plus de dix fois plus fréquemment des tentatives de suicide. Dans une large enquête au Royaume-Uni (Sattar, 2001), il est apparu que les anciens condamnés et les personnes condamnés à des peines non privatives de liberté commettaient onze fois plus de suicides que les jeunes de la population normale, alors que le taux de suicide des détenus du même âge n'étaient

« que » dix fois supérieur. Selon cette même étude, les morts par accident survenaient deux fois plus fréquemment parmi les détenus que dans la population normale, et dix fois plus souvent parmi des personnes avec antécédents judiciaires. Tout semble donc indiquer que les délinquants meurent plus souvent d'une mort violente que les jeunes hommes du même âge de la population normale ; par conséquent, on peut partir de l'idée que les pourcentages de suicides particulièrement élevés parmi les détenus s'expliquent plutôt par une série de traits qui caractérisent cette population que par les conditions de vie en prison. La question est de savoir si cette conclusion s'applique également aux pays autres que les pays anglo-saxons.

Méthodologie

L'intention première de cette étude avait été de saisir des données suisses correspondant en grande partie à celles utilisées par Sattar (2001) pour l'Angleterre et le Pays de Galles. Cela ne fut que partiellement possible, étant donné que pour l'instant, on ne peut pas établir un lien entre les décès enregistrés et les antécédents figurant au casier judiciaire. On a donc saisi des données sur les cas de décès de détenus survenus en Suisse entre 1984 et 2000, données qui nous ont aimablement été mises à disposition par l'*Office fédéral de la statistique*. Contrairement à l'Angleterre, la Suisse ne dispose pas de données sur les décès de pendant la détention préventive, ce qui diminue sensiblement les taux de suicide suisses, étant donné que les suicides sont particulièrement fréquents au début de détentions. En contrepartie et comparée à l'Angleterre, la Suisse connaît des peines d'une durée sensiblement plus courte, même pour des délits graves, ce qui devrait cette fois-ci augmenter les taux suisses (cf. plus bas).

En ce qui concerne les décès de suspects qui n'ont pas été détenus, on a pu se baser sur un échantillon

de 120 personnes décédées entre 1997 et 2000 et dont les empreintes digitales avaient été conservées auprès de l'*Office fédéral de la police (OFP)*. Afin de pouvoir comparer ces suspects au groupe de détenus, on n'a pris en considération que ceux qui étaient décédés alors qu'ils avaient entre 18 et 40 ans, tranche d'âge dans laquelle se situent la grande majorité des détenus. Les données enregistrées auprès de l'OFP permettent de déterminer les raisons (et plus précisément du délit) qui avaient motivé le prélèvement de leurs traces digitales, mais pas si une éventuelle condamnation avait eu lieu. Étant donné que les traces digitales sont normalement détruites dès qu'un inculpé est acquitté ou mis hors cause au cours de l'enquête, l'on peut partir de l'idée que l'échantillon comprenait pour l'essentiel des personnes condamnées.

Étant donné que l'OFP n'est mis au courant que du décès des suspects concernés et non de sa cause, ces dernières ont dû être recherchées auprès de la police cantonale qui avait signalé le décès. Pour ce faire, on a procédé de la façon suivante : notre institut a envoyé un formulaire en deux parties pour chaque personne concernée à l'OFP. L'OFP a de son côté pourvu chaque partie du formulaire d'un numéro anonyme et ensuite rempli la partie A (avec code numérique et précisions quant aux délits commis à l'époque) qu'il nous a renvoyé. L'OFP a ensuite envoyé la partie B (avec identité complète et code numérique) à la police cantonale qui avait signalé le décès de la personne concernée. La police cantonale remplit alors le questionnaire en indiquant la cause du décès et nous renvoya le formulaire avec le code numérique en prenant soin de détacher la partie comprenant le nom de la personne. De cette façon, nous sommes parvenus à mettre en relation les causes du décès avec les délits tout en garantissant l'anonymat des personnes décédées.

La fréquence de différentes causes de décès dans les prisons suisses

En général, les causes de décès de détenus en Suisse sont avant tout des causes naturelles (35%), suivies par les overdoses (29%), les suicides (28%), les accidents (5%) et les homicides (3%). Par rapport aux causes de décès, il n'y a que très peu de différences entre les détenus suisses et les détenus étrangers, mais notons que les décès par accident sont légèrement plus fréquents chez les Suisses (7% contre 2%), et les décès par homicide volontaire légèrement plus fréquents chez les étrangers (7% contre 2%).

Les causes de décès non naturelles sont les plus répandues chez les détenus ayant entre 25 et 34 ans ainsi que parmi ceux placés dans des établissements servant à l'exécution de mesures ; cela s'explique certainement en grande partie par le profil de condamnés reclus dans ce genre d'établissements. Quasiment la moitié des décès a lieu pendant les premières douze semaines de détention – et cela malgré le fait que la détention provisoire n'a ici pas pu être prise en compte -, ce qui accentue encore l'importance des risques au début de la réclusion. Au fil de l'époque étudiée (1984-2000), peu de choses ont changé si ce n'est que le nombre de décès

par overdose a fortement diminué entre 1992-95 et 1996-2000 (de 30% à environ 5%); ceci est certainement moins dû au traitement de méthadone dans les prisons qu'à la réduction générale du nombre de toxicomanes dans les établissements pénitenciers suite à l'extension des programmes de substitution depuis 1994.

Causes de décès non naturelles parmi les détenus : une comparaison entre l'Angleterre et la Suisse

Le tableau no 1 affiché ci-dessous révèle la fréquence de toutes les causes de mort non naturelles (suicide, accident, homicide, etc.) par rapport à 100'000 détenus d'une part et à 100'000 entrées en prison d'autre part, en Angleterre/Pays de Galles et en Suisse, de 1991 à 1999. Les taux pour 100'000 nouveaux arrivés tiennent mieux compte du fait que c'est avant tout au début de la détention que les reclus courent des risques, et du fait que les deux pays condamnent à des peines de durée très différente ; d'autre part les taux pour 100'000 détenus présents permettent une comparaison plus aisée avec d'autres groupes de la population.

Tableau 1: Décès non naturels dans les prisons d'Angleterre et du Pays de Galles ainsi qu'en Suisse, 1991-99, par rapport à 100'000 détenus et à 100'000 entrées en prison.

Année	Mort par 100'000 détenus		Mort par 100'000 entrées	
	Angleterre / Pays de Galles	Suisse	Angleterre / Pays de Galles	Suisse
1991	96	425	--	136
1992	94	478	--	160
1993	112	504	43	178
1994	133	406	51	150
1995	119	290	48	122
1996	119	324	55	143
1997	114	164	66	133
1998	133	79	67	38
1999	140	128	65	68

Comme le tableau le montre, les établissements pénitenciers suisses présentaient des taux de décès non naturels beaucoup plus élevés que les prisons anglaises au début des années 1990. Au fil du temps cependant, les différences se sont estompées et surtout parce que les taux suisses ont sensiblement diminué. La cause en est la baisse des morts par overdose suite au tournant de la politique de la drogue en Suisse (dès 1994) qui a provoqué une chute du nombre de toxicomanes dans les prisons suisses.

Causes de décès dans une population judiciairisée non incarcérée

Parmi les 120 anciens suspects de délits décédés entre 1997 et 2001 à un âge situé entre 18 et 40 ans, on comptait 83% d'hommes (contre 94% d'hommes parmi les détenus en général), et un quart d'étrangers (contre 50% des détenus). Les délits qui ont mené au

prélèvement d'empreintes digitales étaient les suivants :

- délits de violence	4 %
- délits sexuels	2 %
- cambriolages	19 %
- brigandages	6 %
- vols/recels	27 %
- délits de drogue	30 %
- autres délits	9 %
- inconnu	2 %

Si l'on compare les causes de décès des anciens suspects (dans la plupart des cas ayant des antécédents judiciaires) avec celles des détenus, l'on se rend compte que dans 25% des cas, la police cantonale contactée n'a pas su déterminer les causes du décès. L'on peut partir de l'idée que dans la plupart de ces cas, il s'est agi d'une mort naturelle qui ne nécessitait pas d'enquête supplémentaire et dont les circonstances sont de ce fait restées inconnues à la police. Dans le tableau 2, ces cas non résolus ont été additionnées aux causes de décès naturelles.

Tableau 2: Fréquence de causes de décès non naturelles parmi des détenus et des suspects en Suisse (CH) et en Angleterre/Pays de Galles (EW)*

	Détenus		Suspects	
	CH	EW	CH	EW
Toutes causes de décès naturelles confondues	35 %	39 %	48 %	20 %
Toutes causes de décès non naturelles confondues	65 %	61 %	48 %	80 %
- dont overdoses	29 %	3 %	24 %	39 %
- dont suicides	28 %	46 %	13 %	22 %
- dont accidents	5 %	11 %	6 %	13 %
- dont homicides	3 %	2 %	5 %	6 %

*Les données anglaises se rapportent à « *Offenders in the community* » et proviennent de Sattar (2001, 31 et 37).

Malgré le fait que les personnes dont les traces digitales étaient conservées à l'OFP ne constituent pas un échantillon représentatif de toute la population ayant eu des antécédents judiciaires, et que les faibles nombres absolus ne permettent pas le calcul de taux de décès standardisés par classe d'âge, l'on peut constater des parallèles importantes dans la fréquence de différentes causes de décès de détenus. L'overdose joue par exemple un rôle important dans les deux groupes concernés et dans le contexte temporel donné. Le suicide et l'homicide sont également des causes de décès fréquentes dans les deux groupes susmentionnés, et cela ressort encore plus fortement si l'on compare ces données-là aux mêmes données provenant de la population normale¹. L'âge moyen et la répartition des âges est également similaire dans les deux groupes. On peut

¹ En Suisse, sur la population globale et toutes les classes d'âge, les suicides représentent moins de 2% des décès, et les homicides ne représentent que 0.1 % des décès. En Angleterre/Pays de Galles, le suicide est environ 10 fois plus fréquents parmi les détenus ou condamnés (en liberté) que dans la population générale ; pour les homicides, l'écart entre les condamnés (en liberté) et la population générale est de 1 à 30 au moins (Sattar 2001, 41).

donc conclure que les résultats de Sattar (2001) pour l'Angleterre et le Pays de Galles se confirment largement, en ce sens que les taux très élevés de morts non naturelles au sein de la population pénitentiaire semblent moins liés à la prison en tant qu'institution qu'au profil de la population concernée. Comme les données de Sattar (2001) le montrent, la prison – aussi incroyable que cela puisse paraître – fonctionne souvent comme un environnement « protégé », dans lequel différents risques comme le décès suite à une consommation excessive de drogues ou d'alcool² sont affaiblis. Pour le travail de prévention, il semblerait donc indiqué de s'intéresser aux besoins spécifiques de cette population affectée à plusieurs égards qu'aux conditions de détention. Même si les données se rapportant aux suspects disponibles en Suisse ne permettent pas une comparaison aussi pertinente avec la population normale, les résultats lacunaires exposés ci-dessus montrent clairement - et malgré toutes les différences dans la définition de la population judiciairisée non

² Les données anglaises ne se rapportent pas à l'« overdose », mais à « drug/alcohol-related death ».

carcérale – que les conditions en Suisse ne sont pas fondamentalement différentes de celles existant en Angleterre.

Le présent texte est un résumé de l'article suivant, paru le 20 juillet 2005 (avec bibliographie complète): Sattar Ghazala, Killias Martin (2005). The death of offenders in Switzerland. *European Journal of Criminology* 2 (3), 317-340. Les données anglaises sont tirées de Ghazala Sattar, *Rates and causes of death among prisoners and offenders under community supervision*, London: Home Office Research Study 231, 2001.

Ont collaboré à ce Crimiscopie:

Ghazala Sattar (Office for National Statistics, UK)

&

Martin Killias (ESC-UNIL)

Remerciements à Dr. Daniel Fink et Vanessa Robatti pour leur précieuse collaboration dans la recherche de données (tous deux de l'*Office Fédéral de la Statistique*) ainsi qu'à Monsieur Bernhard Sonderegger (*Office Fédéral de la Police*).

Rédaction : Prof. P. Margot et Prof. M. Killias, ESC, UNIL, 1015 Lausanne

Veuillez adresser vos remarques et communications à :

Secrétariat du Crimiscopie

UNIL – Ecole des sciences criminelles

CH – 1015 LAUSANNE

☎ : (021) 692 46 44

Fax : (021) 692 46 05

Int: +41 21 692 46 44